

inséparables des droits acquittés par les autres étudiants, s'établissent à quatre millions environ. Les subventions provinciales pour dépenses courantes répondent pour environ neuf millions sur un total de 33 millions dépensés par les grandes universités. La valeur des terrains, bâtiments et équipement atteint en 1947 un maximum de \$112,409,000. Le tableau 10 présente la statistique du revenu et des ressources immobilisées des grandes universités canadiennes de 1921 à 1947.

### 10.—Statistique du revenu et des ressources immobilisées des universités et collèges, certaines années terminées en 1921-1947

(En milliers de dollars)

NOTA.—Les grandes universités et plusieurs collèges figurent ici et comptent environ 80 p. 100 des étudiants à temps continu inscrits durant la période. Les institutions omises sont en majeure partie celles qui sont dirigées par des congrégations religieuses, où les professeurs ne reçoivent que peu ou pas de traitement et dont, par conséquent, les rapports financiers ne sont pas comparables aux autres.

Année	Revenu courant					Déficit <sup>2</sup>	Surplus <sup>2</sup>	Valeur des ressources immobilisées		
	Fonda-tions	Subven-tions du gouver-nement	Frais de scolarité <sup>1</sup>	Divers	Total			Terrains, édifices et équipement	Fonda-tions	Caisses de fiducie
1921...	1,497	4,522	1,826	1,244	9,089	80	194	48,124	28,328	..
1926...	2,148	5,471	2,380	1,236	11,235	192	132	65,708	42,157	..
1931...	2,258	6,925	3,323	1,455	13,961	600	126	82,403	48,459	..
1941...	2,046	6,804	5,143	2,054	16,047	224	116	95,680	55,082	17,422
1944...	2,323	7,712	5,488	2,730	18,253	48	163	97,006	58,478	22,661
1945...	2,469	8,305	5,701	2,677	19,152	114	192	97,454	60,403	24,163
1946...	2,420	9,721	9,733	3,718	25,592	77	447	102,627	60,384	28,993
1947...	2,364	13,677	13,605	3,630	33,276	735	376	112,409	60,017	38,888

<sup>1</sup> Pension et logement non compris.

<sup>2</sup> Déficit ou surplus global des institutions faisant rapport.

**Formation universitaire en vertu de la loi sur la réadaptation des anciens combattants.**—L'aide accordée aux anciens combattants pour leur formation en vertu de la loi sur la réadaptation des anciens combattants est exposée aux pp. 337-338 de l'*Annuaire* de 1948-1949.

Le nombre d'anciens combattants demandant de l'aide en vue de leur formation diminue rapidement durant les années terminées le 31 mars 1948 et 1949. Cette dernière année, 870 allocations seulement ont été accordées, contre 4,461 en 1947-1948 et 23,015 en 1946-1947.

Durant l'année académique 1948-1949, environ 24,000 anciens combattants inscrits aux universités ont reçu de l'aide du ministère des Affaires des anciens combattants, contre 33,000 environ l'année précédente. Sur les 3,300 anciens combattants dont les années de service ne leur permettaient pas de terminer l'année scolaire 1948-1949, 2,400 ont continué de recevoir de l'assistance en méritant une bourse d'études à leur université. Au cours de l'année 1947-1948, 89 p. 100 des étudiants ont réussi leurs examens et obtenu une forte proportion des bourses d'études disponibles.

Voici la répartition des 24,000 anciens combattants inscrits en 1948-1949, par année académique: première année, 2,000; deuxième année, 5,000; troisième année, 8,000; quatrième année ou année subséquente, 7,000; post-gradués, 2,000.